

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 août 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 11 août 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à vous informer qu'un nouvel acte de provocation transfrontière vient d'être commis par l'organisation terroriste Hezbollah, au cours duquel un Israélien de 16 ans, Haviv Dadon, a trouvé la mort et quatre autres personnes ont été blessées. Cet incident, le plus récent d'une série d'attaques terroristes lancées par le Hezbollah depuis le territoire libanais, s'est produit trois jours seulement après la dernière lettre que je vous ai adressée (A/57/854-S/2003/800) pour vous faire part de notre constante inquiétude concernant les intentions et les activités du Hezbollah et des États qui le parrainent.

Hier, vers 12 h 30 (heure locale), le Hezbollah a recommencé ses tirs d'artillerie visant des cibles civiles dans le nord d'Israël, et les tirs ont duré tout le week-end. L'organisation terroriste a tiré un grand nombre d'obus, dont trois ont atterri dans la cour d'une maison particulière de la ville de Shlomi et dans d'autres endroits de la ville, traumatisant les résidents. Haviv Dadon a été touché par un obus alors qu'il rentrait à pied chez lui et a succombé peu après à ses blessures.

Il n'est que trop évident que le Hezbollah, avec le soutien sans réserve, voire la bénédiction de la Syrie et de l'Iran, a décidé de déstabiliser davantage la région, au moment même où l'on s'efforce de relancer le processus de paix. Ainsi qu'Israël l'a indiqué à plusieurs reprises, dans des lettres adressées au Secrétaire général et lors de réunions avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies, le refus persistant du Liban, de la Syrie et de l'Iran d'honorer les obligations qui leur incombent, en vertu des normes du droit international et des dispositions des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1310 (2000), 1337 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, de prévenir les attaques terroristes transfrontières et de faire régner la paix et la sécurité sur tout le territoire du Liban, risque d'exacerber les tensions dans la région tout entière. Il convient de souligner, comme l'a noté le



Secrétaire général dans ses rapports antérieurs sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), que ce refus fait suite à la décision prise de propos délibéré de s'abstenir de déployer des troupes le long de la Ligne bleue pour rétablir le calme et reprendre le contrôle effectif de la région, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. La communauté internationale est ainsi mise au défi de prouver la détermination avec laquelle elle mène sa campagne antiterroriste mondiale.

La communauté internationale ne doit pas tolérer que le Liban persiste à défier ouvertement le Conseil, trois ans après le retrait d'Israël, effectué dans le respect total et confirmé de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La situation est devenue encore plus dangereuse, pour ne pas dire d'une absurdité patente du fait que la Syrie, l'un des principaux parrains du Hezbollah et d'autres organisations terroristes, siège à la présidence du Conseil. On aurait espéré que le Conseil, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se manifeste devant la poursuite de ces violations commises par le Hezbollah et les États qui le parrainent. Par une cruelle ironie du sort résultant du fait que la Syrie est membre du Conseil, le principal responsable des violations des résolutions du Conseil de sécurité se trouve être celui qui est chargé de faire appliquer ces mêmes résolutions.

Compte tenu de cette situation, et bien que soucieux d'éviter qu'elle s'aggrave, Israël adoptera les mesures nécessaires à la protection de ses citoyens en exerçant son droit de légitime défense. Nous prions une fois de plus la communauté internationale de signifier clairement aux principaux parrains et soutiens de l'organisation terroriste Hezbollah, à savoir le Liban, la Syrie et l'Iran, qu'elle compte fermement les voir honorer leurs obligations internationales comme tout État responsable, cesser de soutenir le terrorisme et mettre fin à leur programme d'agressions et de refus qui compromet les perspectives de paix et de sécurité pour tous les peuples de la région.

La présente lettre fait suite à d'autres lettres concernant la dangereuse situation régnant au Sud-Liban du fait des attaques illégales perpétrées par le Hezbollah par-dessus la Ligne bleue.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Dan **Gillerman**